

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusé : /

### 1) Correspondance.

Monsieur Beissel informe que le budget 2024 a été approuvé par le ministère des Affaires intérieures

Le ministère a seulement augmenté le prêt prévu pour 2024 de 250.000€. Le boni définitif diminue de 32.245€ à 27.091€.

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

#### Motion du parti LSAP

Le parti LSAP demande l'ajout de sa motion à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Waasserspender am öffentlechem Raum

Waasserspender kënnen bei der Verbesserung vun der Liewensqualität an enger Gemeng hëllefen. Mat méi waarmen Summeren ass et wichteg, de Leit Waasser zur Verfügung ze stellen. E Waasserspender kann och dozou bäidroen, Offall a Form vu Plastikfläschen ze reduzéieren.

*Dofir entscheet de Gemengerot :*

- *fir bei all Spillplaz an aneren öffentlechen Plazen ze iwwerpräiwen, ob et méiglech ass, ee Waasserspender ze installéieren. Besonnesch bei engem Réaménagement oder Neischafung sollt dëst beduecht ginn.*
- *dass mindestens 1 Waasserspender pro Duerf installéiert gëtt*
- *de Schäfferot mat dëser Aufgab ze befaassen.*

Le Conseil communal marque son accord, pour l'ajout à l'ordre du jour de la motion du parti LSAP.

Vote : unanime

## Questions écrites du parti LSAP

### Scheier zu Uespelt

Mat engem méiglechen Kaf vun der Scheier zu Uespelt, stellt d'LSAP follgend Froen:

- Wéi een Energiepass huet d'Scheier an d'Haus. Ginn et hei zwee verschidden Energiepäss.
- Mat wéi engem Energieverbrauch (Heizung a Stroum) ass pro Joer ze rechnen.
- Mat wéi engem Entretienkäschten (Botzen a kleng Reparaturen) ass pro Joer ze rechnen.
- Beim Kaf vum Objet, ass dësen direkt notzbar, oder muss nach gréisser Aarbechten (iwwer 10'000Eur) duerchgefouert ginn.

Monsieur Beissel informe qu'il n'existe pas de passeport énergétique. En ce qui concerne la consommation d'énergie, il ne peut pas donner d'information étant donné que le site de la « T'Schéier » n'a pas fonctionné comme dans le passé en raison de la pandémie du Covid-19. Pour les coûts de maintenance, on verra par la suite. Le compromis sera signé dans les prochains jours, par après on aura accès au bâtiment et des analyses pourront être réalisées.

Monsieur Gaffinet voudrait savoir s'il n'est pas possible de faire un état des lieux avant la signature du compromis.

Monsieur Beissel répond qu'une visite des lieux en présence d'un expert a été faite. Le chauffage fonctionne. La cuisine n'a plus été utilisée depuis plusieurs années. S'il est envisagé d'offrir une restauration, il faudra se conformer aux réglementations.

Monsieur Gaffinet se montre surpris que la société ne puisse pas présenter les données des 4 à 5 dernières années. Une société est tenue de conserver sa comptabilité des 10 dernières années. De ce fait, elle devrait disposer des documents relatifs à la consommation d'énergie.

Monsieur Beissel explique que tout cela sera à voir par après.

Monsieur Gaffinet trouve regrettable que l'achat a été fait sans avoir réalisé une analyse approfondie.

### Waassertuerm zu Helleng

Säit Juni 2023 steet eng Stee ronderëm dem Waassertuerm zu Helleng.

- Wéi ass den aktuellen Stand vum Projet?
- Wéini ass de Projet vun der Renovatioun ofgeschloss?

Monsieur Beissel informe qu'avant le début des congés collectifs, l'échafaudage sera enlevé et les alentours seront achevés. L'inauguration aura lieu au mois de septembre 2024. Les travaux se sont déroulés comme prévu.

### **3) Approbation devis 1<sup>er</sup> équipement pour le SEA précoce à Aspelt.**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif pour l'acquisition du 1<sup>er</sup> équipement pour le SEA précoce à Aspelt, portant sur 160.000 € TTC.

Monsieur Gaffinet, demande si dans ce contexte un subside sera accordé pour le 1<sup>er</sup> équipement.

Monsieur Beissel confirme l'obtention d'un subside y relatif.

Le Conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'acquisition du 1<sup>er</sup> équipement pour le SEA précoce à Aspelt.

Vote : unanime

### **4) Approbation devis installation nouveau système d'accès avec puces.**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif concernant l'installation d'un système d'accès avec puces pour les bâtiments communaux, portant sur 100.000 € TTC.

Monsieur Courtois demande s'il s'agit de tous les bâtiments communaux qui se trouvent au sein des trois villages.

Monsieur Beissel informe que cela prend en compte la majorité des bâtiments. Néanmoins, le bâtiment « T'Scheier » n'y figure pas encore.

Le Conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'installation d'un système d'accès à puces.

Vote : unanime

### **5) Approbation devis renouvellement lettrage et signalétique de la commune.**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif concernant le renouvellement du lettrage et de la signalétique de la commune, portant sur 50.000 € TTC.

Monsieur Courtois voudrait savoir si le renouvellement concerne tous les véhicules.

Monsieur Beissel explique que les véhicules qui restent en service pendant une longue période recevront également le nouveau logo. En premier lieu cela sera fait pour les nouvelles acquisitions.

En rapport avec les vêtements, Monsieur Courtois demande s'il sera fait usage de stickers.

Monsieur Beissel confirme cela.

Monsieur Courtois souligne qu'un nouveau logo sur les véhicules communaux, etc..., ne représente aucune plus-value pour la population. Lorsque ce projet a été présenté lors d'une réunion du conseil communal, le parti CSV avait proposé de ne pas le réaliser. Or, il en a été décidé autrement. De ce fait, le parti ne votera pas en faveur de ce devis.

Le Conseil communal approuve le devis estimatif concernant le renouvellement du lettrage et de la signalétique de la commune.

Vote : 9 voix pour et 2 voix contre

#### **6) Approbation devis acquisition d'une camionnette électrique pour le SEA à Aspelt.**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif concernant l'acquisition d'une camionnette électrique pour le SEA Aspelt, portant sur 45.000 € TTC.

Le Conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'acquisition d'une camionnette électrique pour le SEA Aspelt.

Vote : unanime.

#### **7) Approbation devis équipement pour atelier communal.**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif concernant l'acquisition d'équipement pour l'atelier communal, portant sur 175.000 € TTC.

Il explique que parmi les acquisitions figurent entre autres une faucheuse-débroussailleuse, un pont élévateur électrohydraulique, un compresseur, un conteneur d'évacuation des eaux et une scie à ruban.

Le Conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'acquisition d'équipement pour l'atelier.

Vote : unanime

#### **8) Approbation de la convention de mise en œuvre du pacte logement 2.0.**

Monsieur Beissel donne des informations relatives à la convention portant sur la détermination des obligations de la Commune et de l'Etat découlant de la loi dont notamment les modalités de la mise à disposition du Conseiller logement, de la mise en œuvre du PAL ainsi que des participations financières que la Commune peut recevoir dans le cadre de la mise en œuvre du PAL.

Le Conseil communal décide d'approuver la convention de mise en œuvre pacte logement 2.0 signée le 29 décembre 2023 entre le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et la Commune de Frisange.

Vote : unanime

**9) Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Etat au projet de construction d'un nouveau SEA et d'une école à Frisange.**

Monsieur Beissel donne des informations concernant la convention et explique que l'Etat garantit un subside pour la construction de la Maison relais et que celui-ci est fixé à un maximum de 5.773.500€ TTC.

Monsieur Courtois fait une remarque relative à l'article 1 de la convention qui fait allusion à une somme de 10.000€, or selon la loi, cette somme devrait être de 15.000€.

Monsieur Gaffinet demande si cette convention concerne la Maison relais et si une autre sera établie pour la nouvelle école.

Monsieur Beissel confirme cela.

Le Conseil communal décide d'approuver la convention entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Commune de Frisange signée le 31 janvier 2024 concernant la participation financière de l'Etat au projet de construction d'un nouveau SEA et d'une école à Frisange.

Vote : unanime

**10) Approbation d'une convention de partenariat entre le CIGL Roeserbann et Weiler-la-Tour et l'administration communale de Frisange.**

Monsieur Beissel explique que la commune de Frisange va collaborer avec le CIGL Roeserbann & Weiler-la-Tour dans le but de pouvoir garantir un service de proximité pour les habitants. Au cours des 2 premières années, la commune de Frisange sera partenaire, sans droit de décision au sein du comité, ce qui changera à l'issue des 2 ans. Le volet administratif est assuré par le CIGL. Celui-ci est en train de recruter un chef d'équipe en vue d'encadrer un groupe de 4-5 personnes qui pourront effectuer les travaux réalisés auparavant par la société ProActif. Le chef d'équipe sera engagé directement par le CIGL, les autres personnes seront financées par le Ministère du Travail.

Monsieur Meyer fait remarquer que la convention ne définit pas les services offerts à la population. Il souhaite savoir s'il s'agit des mêmes services proposés dans les autres communes et si ceux-ci sont déjà fixés ou s'ils doivent encore être négociés avec le CIGL.

Monsieur Beissel explique que les services proposés dépendent des formations des personnes qui seront recrutées. En ce qui concerne le chef d'équipe, il est

prévu d'engager une personne ayant des compétences dans le domaine du jardinage. Dans une première phase, il s'agit des services qui étaient fournis dans le passé par la société ProActif. Par la suite les services proposés pourront être élargis.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que la convention avec la société Pro-actif prévoyait aussi certains travaux ménagers et que suivant les explications données par Monsieur Beissel, ceux-ci pourront être de nouveau proposés à partir du moment où l'on disposera du personnel avec les compétences adéquates.

Monsieur Beissel confirme cela. Maintenant, il s'agit de constituer une base avec le CIGL, et par la suite on pourra élargir l'offre des services proposés.

Monsieur Gaffinet mentionne que le but dans les prochaines années sera aussi de pouvoir garantir des petits services comme par exemple la réparation d'une porte cassée, des petits travaux de peinture, etc....

Monsieur Beissel donne une réponse affirmative à ce propos.

Monsieur Courtois fait allusion au fait que pendant 2 ans, la commune de Frisange sera un partenaire de CIGL sans droit de décision et voudrait savoir à quel point cela continuera à échéance des 2 années. Il suppose que la commune de Frisange peut aussi faire recours au matériel que le CIGL dispose.

Monsieur Beissel informe que le CIGL soutient dès à présent la commune. Le montant relatif à la participation au CIGL figure dans le budget afin de lancer le projet. Il explique que M. Heuertz et lui-même assistent maintenant aux réunions du comité du CIGL, or que pendant les deux premières années, ils n'ont pas le droit de vote. Par la suite, ils deviendront aussi décideurs. Le CIGL aide actuellement la commune de Frisange pour la mise en place d'une équipe.

Monsieur Courtois souligne qu'il ne faudra donc pas prévoir des dépenses supplémentaires pour devenir décideur.

Monsieur Beissel confirme cela. La participation de la commune comprend d'un côté le matériel et d'un autre côté le volet administratif. La réception des appels téléphoniques est assurée par le CIGL. Celui-ci contactera le chef d'équipe qui obtiendra la liste avec les travaux à effectuer.

Monsieur Bingen voudrait savoir si une date a déjà été fixée pour le début des services proposés.

Monsieur Beissel informe que la convention va être signée et que dès que le chef d'équipe aura été engagé, les services pourront être proposés. Le chef d'équipe et ses collaborateurs auront leur siège à Hellange. Quand le tout sera mis en place, un dépliant sera distribué aux ménages.

Monsieur Bingen veut juste s'assurer qu'il a bien compris que les ouvriers seront stationnés à Hellange.

Monsieur Beissel confirme cela.

Le Conseil communal décide d'approuver, la convention de partenariat signée le 31 janvier 2024 entre CIGL Roeserbann & Weiler-la-Tour et l'Administration communale de Frisange.

Vote : unanime

### **11) Approbation d'un acte notarié.**

Monsieur Beissel donne des informations relatives à l'acte notarié.

Monsieur Gaffinet souligne que le terrain sera acquis en vue d'agrandir l'arrêt de bus, ainsi que le trottoir et demande si le fait, qu'il est classé en zone verte, ne constitue pas de problème pour pouvoir effectuer les travaux.

Monsieur Beissel explique qu'il s'agit de travaux qui seront effectués dans un but d'utilité publique. Il n'a pas le plan de l'Administration des ponts & chaussées en tête, mais estime qu'environ 50-100 cm seront requis pour les travaux et que le reste sera maintenu comme zone verte.

Le Conseil communal décide d'approuver l'acte notarie relatif à un jardin inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, Section A d'Aspelt, numéro 134/4295, lieu-dit « Im Grund », jardin d'une contenance de 5 ares 77ca pour un montant de cinq mille cent quatre-vingt-treize euros (5.193€).

Vote unanime

### **12) Commission du vivre-ensemble – nomination d'un membre.**

Monsieur Beissel explique que les membres du Conseil communal ont été demandés de proposer un candidat pour la Commission du vivre-ensemble, étant donné qu'il reste encore une place à pourvoir.

Monsieur Courtois est d'avis que cette place devrait être occupée par un candidat de la majorité, ce qui permettrait d'avoir directement le bon interlocuteur en cas de discussions.

Monsieur Beissel explique que le rôle des commissions est d'effectuer un travail consultatif et de transmettre leurs propositions au Collège échevinal.

Selon Monsieur Gaffinet, son parti était d'avis qu'un candidat avait déjà été choisi par le Collège échevinal.

Monsieur Beissel explique que la Commission du vivre-ensemble interculturelle est une commission prévue par la loi. Etant donné qu'aucun membre du Conseil communal n'a manifesté son intérêt pour devenir membre, il se porte volontaire.

Le Conseil communal décide de nommer Monsieur Beissel comme membre de la Commission du vivre-ensemble interculturel.

Vote : unanime

### **13) Approbation de deux règlements temporaires de circulation.**

Le Conseil communal confirme le règlement temporaire de circulation sur la rue « Beeteburgerstrooss » à Hellange, portant sur la réalisation de plusieurs fouilles dans le trottoir pour CREOS.

Vote : unanime

Le Conseil communal confirme le règlement temporaire de circulation sur la rue « Wisestrooss » à Hellange, portant sur le raccordement aux réseaux des maisons nr. 32A et nr. 32 B.

Vote : unanime

### **14) Règlement relatif aux activités ambulantes et/ou commerciales sur le territoire de la commune de Frisange.**

Monsieur Beissel donne des informations relatives aux ajustements à faire au règlement, tels que demandés par le ministère des Affaires intérieures.

Le Conseil communal décide d'approuver le règlement relatif aux activités ambulantes et/ou commerciales sur le territoire de la commune de Frisange.

Vote : unanime

Monsieur Bingen demande quand les activités pourront débuter.

Monsieur Beissel explique que le tout dépend de l'approbation du Ministère des Affaires intérieures.

### **15) Abrogation du règlement concernant l'organisation des services de proximité de la commune de Frisange.**

Monsieur Beissel explique que suite à la résiliation du contrat avec ProActif, le règlement concernant l'organisation des services de proximité de la commune de Frisange doit être abrogé.

Monsieur Gaffinet demande, si un nouveau règlement devra être établi afin que le CIGL puisse proposer des services.

Monsieur Beissel explique que cela n'est pas nécessaire comme tout est dorénavant géré par le CIGL. C'est pour cela que la convention a été signée.

Monsieur Gaffinet suppose que les « statuts » du CIGL définissent les conditions pour pouvoir offrir les services. Il se demande s'il faut définir les services qui seront proposés sur le territoire de la commune de Frisange.

Monsieur Beissel explique que cela incombe au CIGL.

Monsieur Gaffinet suppose alors que le CIGL communiquera cela à la population.

Monsieur Beissel confirme cela. Le CIGL est également en charge de la facturation.

Le Conseil communal décide d'abroger avec effet immédiat le règlement concernant l'organisation des services de proximité.

Vote : unanime

#### **16) Abrogation de la taxe de service de proximité de la commune de Frisange.**

Le Conseil communal décide d'abroger avec effet immédiat la taxe du service de proximité de la Commune de Frisange, étant donné que la convention de collaboration entre ProActif SIS sàrl et l'Administration communale de Frisange a été résiliée avec effet au 31 décembre 2023.

Vote : unanime

#### **17) Occupation d'étudiants pendant les vacances d'été 2024.**

Monsieur Beissel explique que les étudiants seront embauchés pendant les périodes suivantes :

- du lundi 15.07 au vendredi 26.07.2024 inclus ;
- du lundi 29.07 au vendredi 09.08.2024 inclus ;
- du lundi 12.08 au vendredi 23.08.2024 inclus,
- du lundi 26.08.au vendredi 06.09.2024 inclus.

Les étudiants seront affectés dans le service technique atelier.

Il donne aussi des informations relatives aux conditions à remplir par les étudiants.

Le Conseil communal accepte la réglementation concernant l'occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires 2024 telle que proposée par le Collège échevinal.

Vote : unanime

## **18) Prise de connaissance des statuts « Groupe d'Etudes Spirites Emmanuel ».**

Le Conseil communal prend connaissance des statuts de l'asbl « Groupe d'Etudes Spirites Emmanuel ».

## **19) Droits de préemption.**

/

### **Motion du parti LSAP.**

Monsieur Gaffinet présente la motion du parti LSAP relative aux fontaines d'eau dans les lieux publics (voir détails sous point 2). Il explique que dans différentes communes, cela existe déjà. Les étés deviendront de plus en plus chauds, c'est pourquoi il serait bien de prévoir des fontaines d'eau dans la commune

Cela permettrait d'éviter différentes formes de déchets, comme par exemple les bouteilles en plastiques. Ainsi il est possible de remplir son bidon, respectivement d'y boire directement. Il fait aussi allusion à la campagne « Drepsi ».

L'idée est de faire un inventaire des places publiques qui entrent en ligne de compte pour l'installation d'un tel dispositif. L'objectif est d'installer une fontaine à eau dans chaque village. Cela ne doit pas nécessairement se faire dans l'immédiat.

A Frisange, la place près de la maison communale, qui sera bientôt réaménagée, pourrait être un endroit intéressant pour l'installation d'une fontaine à eau. Le budget prévoit également une étude pour la rénovation des aires de jeux et dans ce contexte, celles-ci pourraient être prises en considération.

Monsieur Beissel voudrait savoir à quelle sorte de fontaine d'eau il fait allusion.

Monsieur Gaffinet donne une description relative aux fontaines d'eau qui se trouvent dans un parc à Luxembourg-Ville et explique qu'avec ce genre de fontaine, les gens ne peuvent pas se remplir des canistres et les ramener. Il cite aussi le hall sportif à Contern, la Grand-Rue et la majorité des aires de jeux à Luxembourg-Ville, à Mondof-les-Bains, à Roeser et fait remarquer qu'on en trouve un peu partout dans les environs.

Monsieur Beissel explique qu'il y en a déjà dans la mairie et au hall sportif. A l'école, les écoliers peuvent aussi remplir leur bidon. Les aires de jeux sont certes soumises à des règles concernant la quantité d'eau utilisée nécessaire pour garantir la qualité et la salubrité de l'eau.

Monsieur Gaffinet fait allusion à ce que cela se fait déjà dans d'autres communes et qu'il devrait alors être possible de respecter les règles prescrites.

Monsieur Beissel explique que les règles stipulent, entre autres, que le pompage doit être effectué correctement. L'eau ne doit pas rester trop longtemps dans les conduites. Cela signifie que l'hygiène est rapidement compromise. De plus, il faut des conduites d'eau, mais la plupart des aires de jeux n'en ont pas. Cela impliquerait de gros travaux.

Monsieur Gaffinet explique, qu'à côté de l'aire de jeux à Aspelt se trouve un stand où se trouve probablement une conduite d'eau. A Hellange, il pense que cela pourrait se trouver à proximité de l'aire de jeux. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une proposition.

Monsieur Beissel fait remarquer qu'en hiver, il faudra procéder à la fermeture des fontaines d'eau. En été, un certain débit d'eau doit se faire et il faudrait alors se poser la question combien d'enfants doivent consommer de l'eau pour atteindre ce débit. A Luxembourg-Ville cela ne pose pas problème en vue du nombre d'habitants. Bien qu'il s'agit d'une proposition, il demande si Monsieur Gaffinet s'est posé la question si ce projet est techniquement réalisable.

Monsieur Gaffinet répond qu'il ne voit aucun problème du point de vue technique.

Monsieur Mongelli fait remarquer que les fontaines d'eau sont une sorte d'incubateurs à bactéries et qu'une désinfection thermique doit être effectuée régulièrement.

Monsieur Gaffinet trouve la discussion très intéressante en faisant allusion que le bâtiment « T'Schéier » à Aspelt a été acheté sans avoir vraiment effectué une visite et où l'on ne connaît pas la consommation. Au sujet des fontaines d'eau on se fait par contre de longues réflexions. Il souligne que d'autres communes en disposent et qu'on pourrait alors se renseigner auprès d'eux pour voir comment cela se passe. Cela semble fonctionner.

Monsieur Mongelli demande à Monsieur Gaffinet s'il a déjà réfléchi au sujet de conduites qui pourraient être utilisées.

Monsieur Gaffinet revient encore une fois sur le fait qu'il s'agit d'une proposition. Il est d'avis que cela est bien faisable à Frisange, de même que à Aspelt. A Hellange, ceci pourrait se faire à proximité du hall sportif. Il est possible de se renseigner et voir où se trouvent des contraintes. Il est d'avis que les fontaines d'eau sont régulièrement utilisées. Tous les jours, il y a des gens aux aires de jeux. Quel est le débit. S'agit-il de 10 personnes qui doivent consommer journalièrement de l'eau ou bien de 5 personnes ? Il suppose que les mesures hygiéniques sont connues. Il existe aussi probablement des systèmes qui règlent l'aspect hygiénique.

A priori, Monsieur Courtois trouve l'idée pas mal de mettre à disposition de l'eau dans des lieux publics. Il est évident qu'il faut prendre en considération les contraintes techniques. Il propose d'impliquer la population, étant donné, qu'il est prévu de faire une étude y relative aux lieux publics et aux aires de jeux. Le sujet

pourrait également être traité dans le cadre du pacte logement. Il suppose que si dans les autres communes, il existe des fontaines d'eau, cela doit alors être techniquement réalisable. Ce point devrait être traité dans les discussions futures dans le cadre du pacte logement et des études relatives aux lieux publics et aires de jeux.

Monsieur Beissel remercie Monsieur Courtois pour ses explications. Il explique que le système existe déjà à l'école. Chaque élève reçoit une bouteille qu'il peut remplir à domicile et emmener partout. Cela est également possible au hall sportif Romain Schroeder à Frisange. A une demande d'y mettre des gobelets à disposition pour les associations sportives, le Collège échevinal n'y a pas donné de suite favorable, afin d'éviter les déchets en plastique. Au sein de l'administration communale, le personnel dispose de gobelets lavables pour prendre leur eau. Il en va de même pour le hall sportif. Le tout ira dans la même direction lorsqu'il sera prévu de renouveler un bâtiment.

En ce qui concerne les places publiques, Monsieur Beissel fait part de ses préoccupations. Il explique qu'il existe une aire de jeux disposant d'eau, or cela entraîne néanmoins certains inconvénients. La commune fait tout pour réduire au maximum les déchets en plastique. La proposition faite par Monsieur Gaffinet est bonne. Néanmoins, la majorité politique / le Collège échevinal ne peut pas accepter cette motion, car il est impossible de faire des vérifications pour tous les aires de jeux et lieux publics. Cela ne signifie pas que ce point va être ignoré, car l'idée est bonne et Monsieur Courtois a auparavant donné une bonne explication comment cela pourra être traité.

Monsieur Beissel répond que l'idée sera retenue, mais pas en tant que motion.

Monsieur Gaffinet explique que la vérification consiste à voir s'il existe oui ou non une conduite d'eau et ne comprend pas pourquoi il faudrait prévoir une étude de grande envergure.

Monsieur Beissel explique qu'il connaît l'ampleur des travaux à réaliser et ce qui doit être entrepris.

Vote : 4 voix pour la motion.

7 voix contre la motion.

## **20) Questions orales au collège échevinal.**

En rapport avec le Marché de Noël, Monsieur Bingen fait remarquer qu'à certains endroits, le passage entre les stands était très étroit, ce qui provoquait des files d'attente. Il demande s'il ne serait pas possible d'organiser le tout différemment de façon à ce que les passages / couloirs soient plus larges. Il fait remarquer qu'il serait peut-être utile d'organiser un debriefing après le marché de Noël.

Monsieur Beissel explique que la cour du château, où le marché de Noël a eu lieu, n'était pas disponible à 100 % en raison du chantier. Pour le prochain marché de Noël, les travaux seront achevés et il y aura plus de place disponible. Les associations recevront un courrier pour s'inscrire et toute autre association qui souhaite se joindre est la bienvenue. Il y aura un nombre de chalets suffisant. De plus, il informe que les passages entre les différents stands ont été contrôlés par le CGDIS.

Monsieur Bingen comprend que les passages étaient plus étroits en raison du chantier et est d'avis que pour le prochain marché de Noël, ceux-ci pourront être agrandis.

Monsieur Beissel répond que cela est possible et que l'on verra en fonction du nombre de participants. Le marché de Noël à Aspelt rencontre de plus en plus de succès et le nombre de visiteurs augmente, dont profitent aussi les associations. Il est pris note de la proposition de M. Bingen en vue de la prochaine organisation du marché de Noël qui aura lieu du 13-15 décembre 2024.

Monsieur Mongelli souligne que des réglementations sont à respecter pour l'organisation du marché de Noël et aussi de la part du CGDIS. Les passages et chemins doivent avoir une largeur définie en fonction de la grandeur de la place disponible.

Monsieur Bingen est d'avis que les passages étaient trop étroits.

Monsieur Mongelli répond que le prévisionniste du CGDIS a fait son contrôle et a donné son feu vert.

Monsieur Bingen évoque que dans un rapport de la commission d'intégration, il aurait été fait allusion d'établir un dépliant / brochure comprenant une présentation de toutes les associations en vue d'informer la population.

Monsieur Beissel répond que cette information est nouvelle et ne se rappelle pas d'avoir lu cela dans un rapport. L'idée est bonne. Tous les 2 ans une réception est organisée pour les nouveaux arrivants et à cette occasion les différentes associations ont la possibilité de se présenter. De plus, les associations peuvent recourir à l'Agenda sur le site internet de la commune. Sur le site de la commune, il y a aussi une page réservée aux associations où l'on retrouve un nombre d'informations. Demander à toutes les associations de remettre toutes leurs informations en vue de réaliser une brochure / dépliant prendra au moins 1 année

avant d'avoir reçu toutes les informations. Il voudrait savoir lors de quelle réunion ce point a été évoqué.

Monsieur Bingen ne le sait pas exactement. Il a été interpellé à ce sujet.

Monsieur Beissel mentionne que ce point n'est jamais parvenu au Collège échevinal par le biais d'un rapport. Les plateformes mises à disposition des associations sont nombreuses, néanmoins le Collège échevinal serait prêt à faire réaliser une brochure.

Monsieur Bingen saluerait cette initiative, même si la réalisation prendrait un certain temps.

Monsieur Gaffinet informe qu'il a été porté à sa connaissance que le sens de circulation dans « l'ancienne rue de Mondorf » n'a pas été compris par tous les automobilistes et demande si le Collège échevinal pourrait intervenir auprès de la police pour qu'elle y fasse des contrôles.

Monsieur Beissel explique que ce nombre est décroissant. Il souligne que la signalisation n'est pas très bonne et que le service technique de la commune a été chargé de mettre en place une signalisation de qualité. Suite à cette adaptation, et en cas de nécessité, une intervention de la police pourrait avoir lieu.

Monsieur Mongelli ajoute qu'en raison de la fermeture d'une rue à Altwies, beaucoup d'automobilistes traversent la commune de Frisange.

Monsieur Gaffinet informe qu'il a été porté à sa connaissance que de nombreux automobiliste roulent à vitesse trop élevée dans la rue de Bettembourg à Hellange et demande s'il serait possible d'y installer un radar à la hauteur du château d'eau pour vérification.

Monsieur Beissel explique que cette proposition sera prise en considération.

Monsieur Gaffinet suppose que l'enlèvement des haies, près de l'école est lié aux préparatifs pour le chantier qui va bientôt débuter. Dans ce contexte, il demande si une communication à ce sujet ne devrait pas être faite, par exemple par le biais d'un dépliant qui pourrait être distribué aux écoliers et sur le site internet de la commune.

Monsieur Beissel répond que cela peut se faire. En mars, les arbres qui ont été enlevés seront replantés dans les environs du home pour scouts. Par la suite l'entrepreneur viendra sur les lieux et une campagne d'information sera faite.

En rapport avec les commissions consultatives, Monsieur Gaffinet demande à ce que l'on rappelle aux secrétaires de faire parvenir aux membres du Conseil communal les convocations aux réunions.

Monsieur Beissel répond que cela a déjà été fait et que le bon fonctionnement devrait être garanti à l'avenir.

Monsieur Gaffinet demande si les présidents vont prochainement convoquer leur commission.

Monsieur Beissel répond que tout est en cours.

Monsieur Gaffinet demande s'il serait possible d'établir pour le Conseil Communal un calendrier reprenant toutes les réunions des commissions.

La secrétaire communale répond qu'un tel calendrier existe.

Monsieur Gaffinet évoque que l'année dernière, lors d'une réunion du Conseil communal, on avait évoqué de faire une activité au sein de l'ancienne mairie avant qu'elle celle-ci ne soit démolie. Or cela n'a pas été le cas et il voudrait savoir quelle en est la raison.

Monsieur Beissel informe que l'organisation d'un événement était prévue, or point de vue organisationnel, notamment en raison du délai pour la démolition, cela n'a pas pu se faire.

Monsieur Courtois fait remarquer que pour certaines commissions, il y avait encore des places à pourvoir, notamment au sein de la Commission des jeunes et demande si les places vacantes seront une nouvelle fois publiées.

Monsieur Beissel répond que les présidents et leurs secrétaires peuvent lui transmettre leurs doléances et un appel à candidature pourra être lancé. Néanmoins, il est aussi possible que s'il connaît des personnes intéressées, celles-ci peuvent introduire leur candidature.

En rapport avec l'enlèvement des arbres, il évoque que ceux-ci seront replantés. Il demande néanmoins si des mesures compensatoires sont prévues et suppose que quelque chose doit être prévu.

Monsieur Beissel répond que cela doit être demandé auprès du garde-forestier. Pour les mesures compensatoires, on doit probablement payer une certaine somme.

Monsieur Courtois demande s'il peut être envisagé qu'une commission de l'environnement puisse à l'avenir réfléchir à cette thématique.

Monsieur Beissel explique que pour pouvoir réaliser cela, il faut avoir des terrains disponibles.

Monsieur Meyer demande quand le prochain « Gemengebuet » sera publié.

Monsieur Beissel explique qu'on y travaille activement. Les rapports du Conseil communal de janvier à mai 2023 seront prochainement publiés sur le site internet de la commune. Les rapports de septembre à décembre 2023 seront publiés dans le prochain « Gemengebuet ». Le tout dépendra aussi du délai d'impression. Il est aussi prévu d'établir un magazine, et d'autres sources d'information. Il espère que le tout sera réalisable dans un délai de 1 an.

Monsieur Meyer informe que 2 personnes lui ont signalé qu'elles ont dû attendre longtemps pour obtenir leur autorisation pour construire une installation photovoltaïque. Il voudrait savoir ce qui est prévu pour réduire ces délais.

Monsieur Beissel informe que beaucoup de demandes sont introduites. Actuellement le service ne comporte pas de ressources suffisantes pour répondre immédiatement à toutes les demandes, c'est pour cela que le tout prend un peu plus de temps. Néanmoins, il informe que les dernières demandes qu'il a signées ont été introduites en octobre 2023.

Monsieur Beissel clôture la séance publique.